

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le lundi 23 décembre 2013 à 19 h 15 et à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants : Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. Sont aussi présents, le secrétaire-trésorier/directeur général, M. Yves Larocque et la secrétaire-trésorière adjointe/ directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

Ladite séance convoquée par Monsieur le maire, Stéphane Roy, pour les sujets suivants :

- 1- Adoption des comptes
- 2- Paiement contractuel CPPB
- 3- Appropriation de surplus affectés
- 4- Transfert et/ou maintien des réserves affectées
- 5- Création de réserve – Camion incendie
- 6- Appropriation de surplus affectés suivants au budget 2014
- 7- Appropriation de surplus prévisible 2013 au budget 2014
- 8- Paiement de transfert taxe d'accise
- 9- Fleurs ornementales
- 10- Nomination délégué et substitut RIDL
- 11- Radiation de comptes à recevoir

Lecture de l'avis de convocation est faite par Monsieur le maire, Stéphane Roy et Monsieur le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque fait lecture du certificat de signification.

363-12-2013
Adoption
des comptes

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur une liste portant le numéro de folio 100769-12-2012 et portant le numéro de la présente résolution pour un total de comptes à payer de 28 725,88 \$ et la liste sélective venant de l'historique des chèques n° 3479 à 3518 et des confirmations internet n° 33911-84884 à 35315-85313 pour un montant de 50 517,55 \$ et une liste de facture rajoutées portant le numéro de chèque 3519 et confirmation internet n° 35713-53134 pour un montant de 1672,32 \$ et des comptes à payer au montant de 1 349,36 \$ et une liste de salaires au 21 décembre 2013 au montant de 36 215,94 \$.

ADOPTÉ.

364-12-2013
Paiement contractuel
CPPB

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et unanimement résolu qu'un montant de 6 434,14 \$ soit transféré au compte de la Corporation du Parc régional du Poisson-Blanc à titre d'ajustement pour la gestion du BAT et pour des travaux contractuels.

365-12-2013
Appropriation de
surplus affectés

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'approprier à l'année 2013, le montant de 100 000 \$ provenant du surplus affecté 2012 et tel qu'il apparaît au budget 2013 n° 03 41000 000.

ADOPTÉ.

366-12-2013
Transfert et/ou
maintien des
réserves affectées

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et unanimement résolu de reconduire à l'exercice 2014 l'excédent de fonctionnement affecté suivant :

- Développement récréotouristique 171 263,08 \$
- Développement récréotouristique 174 787,09 \$
- Amélioration réseau routier 100 000,00 \$
- Infrastructure loisir 75 000,00 \$

ADOPTÉ.

367-12-2013 - CRÉATION DE RÉSERVE CAMION INCENDIE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et unanimement résolu qu'une réserve au
montant de 75 000 \$ soit créée en fonction de l'acquisition d'un camion incendie autopompe.
ADOPTÉ.

368-12-2013 APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS POUR BUDGET 2014

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et unanimement résolu d'approprier à l'année
budgétaire 2014, les surplus affectés suivants :

-	Chemin Lac-Corbeau.....	19 000 \$
-	Réforme cadastrale	10 000 \$
-	Bibliothèque	100 000 \$
-	Camion incendie	75 000 \$

ADOPTÉ.

369-12-2013
Appropriation de
surplus prévisible 2013
au budget 2014

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis
et unanimement résolu qu'un montant de
184 000 \$ provenant du surplus prévisible de l'exercice 2013, soit affecté au budget 2014.
ADOPTÉ.

370-12-2013
Paiement de transfert
re : taxe d'accise

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la
municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert
entrés en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu
d'autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à inscrire aux états financiers de 2013, les affectations
au poste « *Montant à pourvoir dans le futur* », nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la
même manière, l'exercice comparatif 2012. Ainsi, les montants d'affectation qui pourront être déterminés
après la fermeture de l'exercice mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les
états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré
par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉ.

371-12-2013
Fleurs ornementales

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et unanimement résolu d'informer les Serres
Bergeron que ce conseil entend, comme par les années passées, procéder à l'achat et l'installation de
corbeilles à fleurs ornementales pour l'année 2014.
ADOPTÉ.

372-12-2013
Nomination délégué
et substitut RIDL

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et unanimement résolu que la conseillère Julie
Sylvestre, soit nommée représentante de ce conseil auprès de la Régie intermunicipale des déchets de la
Lièvre.

De plus, en cas d'incapacité d'agir, que M. le maire, Stéphane Roy,
soit nommé substitut pour les mêmes fins.

ADOPTÉ.

373-12-2013
Radiation de
compte à recevoir

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et unanimement résolu que le compte à recevoir
suivant soit radié :

-	7794-56-2882	143,68 \$
---	--------------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 20.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.